

n°42

La

Buissière
.com

LETTRE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

AVRIL 2017



///Edito

Chers Buisserans,

Bien que notre site internet soit souvent consulté, une version «papier» de la Buissière.com et le Buisseran me paraît indispensable comme moyen d'information de tous les administrés.

Ce début d'année est très chargé en raison de nos projets, des démarches à réaliser, les budgets, la préparation des prises de compétences de la CCPG de l'eau et l'assainissement dès le 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal a validé les budgets primitifs de 2017. Vous les trouverez prochainement sur le site internet et dans le Buisseran. Comme nous l'avions envisagé, malgré une baisse des dotations de l'Etat et en corollaire celle de la CCPG vos élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts fonciers ainsi que les taxes sur l'eau et l'assainissement. Les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement du haut des Granges devraient débuter au mois de juin. Un emprunt de 1 300 000€ va être réalisé à cet effet. Un aménagement de parking aux abords de la mairie permettra de sécuriser la circulation et le stationnement aux heures d'entrées et sorties scolaires.

Vous trouverez au sein de cette Buissière.com la réglementation sur les feux. Je vous demande de respecter celle-ci, ce qui m'évitera de faire intervenir la gendarmerie pour dresser un procès-verbal comme je l'ai fait en début d'année. Les lois changent et nous devons nous y conformer pour le bien-être de tous.

La foire des « Bourgeons » et son vide grenier ont obtenu un vif succès, je vous remercie de votre coopération face aux contraintes engendrées. Merci aux nombreux bénévoles qui sont venus épauler l'équipe municipale dans cette lourde organisation. Merci à tous ceux qui de près ou de loin se sont impliqués à la réussite de cette belle manifestation qui a transmis auprès des autorités et des participants une image très positive de la vie de notre village.

Bonne lecture et soyez assurés du dévouement des élus.

Le Maire, André Maitre



/// « Balade autour du livre » : L'an 2017 riche en événements

L'association « Balade autour du livre » a démarré 2017 sur les chapeaux de roue : des animations nouvelles, des partenariats élargis et des bénévoles toujours plus impliqués. Une belle saison, déjà entamée, se profile sur toute l'année.

Une année avec l'UICG, notre partenaire depuis 2010

Université Intercommunale du Grésivaudan

L'UICG, aujourd'hui, c'est l'accès à tous types de savoirs : Arts, Lettres, Sciences, Histoire, Civilisation.... pour les habitants du Grésivaudan par le biais de cours dispensés à travers un partenariat avec 26 communes d'accueil.

L'UICG, c'est aussi : une émission hebdomadaire sur Radio Grésivaudan, la publication de livres afin de laisser une mémoire écrite des cours, de livrets « Collection Grands Personnages » destinés à renouer avec des Femmes et des Hommes qui ont marqué notre civilisation, des ateliers, des journées et des cycles de conférences thématiques.

Notre village qui s'inscrit dans le cadre de ce partenariat accueillera, lors de la prochaine session 2017/2018, un cours sur « Histoire comparée du judaïsme, du christianisme et de l'islam » qui se tiendra le mardi à la salle multi-activités.

Pour tous renseignements et inscriptions, consulter le site www.uicg.fr



3 jours avec Agnès Domergue dans les écoles de La Buissière et de Sainte Marie d'Alloix

Cette année, « Balade autour du livre » était associée à la Médiathèque de Crolles pour l'accueil de l'auteure-illustratrice, du 10 au 13 avril. Des rencontres inoubliables autour du haïku, poésie japonaise, qui ont permis aux enfants de laisser libre cours à leur imagination et leur sensibilité.

Journée du 7 mai, avec la librairie ambulante « Adélie et flocon » et de nombreuses animations pour les enfants

L'association a le désir de diversifier les approches de la lecture et du jeu littéraire dans le village. De tels événements seront proposés chaque année.

Un nouveau lieu pour « Livres en balade »

Après la mise en place d'étagères de livres en libre circulation dans les gares de Pontcharra, Goncelin, à Intermarché et à Saint-Vincent-de-Mercuze, l'Espace de santé « Bayard » de Goncelin ouvre ses portes à la culture pour tous.

La 15^{ème} journée de la balade autour du livre aura lieu le dimanche 1^{er} octobre

Le thème du « Moyen âge » accompagnera cette grande journée, qui amènera beaucoup de surprises pour les grands et les petits (précisions dans le prochain bulletin).



Deux week-ends de novembre pour la nouvelle pièce des « Théâtr'eux »

La troupe de la Buissière prépare son retour avec deux nouvelles recrues : Béatrice et Lucie.

La comédie « Les héritiers » d'Alain Krief va ravir les futurs spectateurs, les 11, 12, 18 et 19 novembre.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pontcharra, le 25 mars 2017

VOTRE RECYCLERIE R DE RECUP' PRÉSENTE EN DÉCHÈTERIE

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

C'est un lieu où on récupère les objets dont vous n'avez plus besoin afin de les revaloriser par le réemploi. L'association récupère, trie, et revend à petit prix tous ces objets.

Ils échappent alors à la destruction ... et trouvent une seconde vie. C'est le principe de l'économie circulaire.

Cette démarche participe à la diminution des déchets sur notre territoire et crée de l'emploi tout en sensibilisant les habitants à un mode de consommation différente.

Le SIBRECSA met à disposition de l'association un local destiné à accueillir les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ils doivent être propres et complets.

Les objets pouvant être récupérés et valorisés sont :

les meubles, les bibelots, la vaisselle, les vélos, les revues, les livres, les CD, l'outillage (jardinage, bricolage), le matériel de puériculture, les jouets, divers.

Les objets présentant un caractère dangereux, toxique, explosif ou médicamenteux ne sont pas acceptés.

R de Récup' sera présente sur vos déchèteries **dès le 3 avril** aux jours suivants :

Pontcharra : les mercredis de 9h à 11h30

Francin : les samedis de 9h à 11h30



Et aussi, service en place à partir du 10 avril sur trois des déchèteries gérées par Le Grésivaudan :

Le Touvet : les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 14h à 17h

Saint-Ismier : les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 17h

Crolles : les mercredis et samedis de 14h à 17h

les vendredis de 9h30 à 12h30

Pour plus de renseignements :

SIBRECSA

04 76 97 19 52
ambassadeurs.sibreca@orange.fr

R de récup'

www.rderecup.com / 06.49.99.05.46

Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan

04 76 08 03 03



Pontcharra, le 11 avril 2017

Madame, Monsieur le Maire

Objet : Règlement de collecte des déchets ménagers

Copie aux délégués du SIBRECSA

Madame, Monsieur le Maire,

Après un mois d'application du règlement de collecte des ordures ménagères, il s'avère nécessaire de suspendre la pose des scotchs de non-conformité pour laisser le temps aux usagers de s'équiper d'une part et de prendre plus largement connaissance des consignes de tri d'autre part.

Conscient des perturbations et des problématiques d'approvisionnement en bacs, j'ai décidé d'accorder une tolérance sur le délai de mise en conformité décidé en comité syndical, celui-ci est porté au 31 août 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2017, seules les ordures ménagères déposées dans des bacs normés seront collectées. La pose des scotchs reprendra au cours du mois d'août pour indiquer aux usagers les éventuels problèmes de contenant mais aussi de contenu.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

**Le Président du SIBRECSA
Christophe BORG**





/// La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*), une espèce particulièrement vorace et invasive

Ce papillon nocturne, blanc aux reflets nacrés liseré de noir, particulièrement prolifique, est originaire d'Asie et connaît une progression très rapide. Détectée pour la première fois dans la région Rhône-Alpes en 2013 (introduit en Europe dans les années 2000), c'est seulement l'année dernière en 2016 que sa présence a pris des proportions démesurées. Elle fut inhabituelle tant par la quantité de papillons que par les effets dévastateurs sur la végétation des buis.

Le dépérissement du buis peut engendrer, outre des considérations esthétiques et paysagères, la fragilisation des sols, et donc l'augmentation des risques d'éboulement ou de glissement de terrain mais aussi des risques d'incendies.

Cet article a pour but de vous informer sur les moyens de lutte existants, tout particulièrement ceux respectant notre environnement. En effet, il est important de limiter autant que possible la lutte chimique qui est peu sélective et ne fait donc aucune différence entre les chenilles de pyrale et les insectes pollinisateurs dont la population si primordiale est déjà en fort déclin. Sans compter qu'elle est dangereuse pour la santé des utilisateurs. De plus, elle ne touche que les chenilles en contact direct avec le produit alors que ces chenilles s'enroulent dans les feuilles.

L'utilisation de produits à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt) est une alternative qui fonctionne, pour l'avoir testée cette année sur la première génération de pyrale. C'est la seule reconnue et préconisée par les autorités à ce jour.

Qu'est-ce que c'est et comment cela agit ?

Bt représente un groupe de bactéries synthétisant des toxines mortelles. Après application sur les feuilles de buis par pulvérisation, la chenille ingère les toxines présentes sur les feuilles traitées qui s'activent dans l'intestin et provoquent la mort par paralysie du système digestif sous un à trois jours.

Attention, ce produit n'a aucun effet sur le papillon puisqu'il ne se nourrit pas. Il existe des pièges à phéromones qui attirent les mâles pour une action complémentaire.

La pyrale a-t-elle des prédateurs ?

Très peu, nous connaissons à ce jour deux prédateurs : le moineau domestique et la mésange bleue en période de nourrissage des oisillons.

Quelques recommandations :

- si vous acheter un buis, vérifier bien son état
- les déchets verts infestés doivent être broyés ou brûlés
- n'attendez pas d'être envahis pour traiter votre buis, le premier cycle début tôt en début de printemps
- traiter le buis par pulvérisation d'une solution à base d'un Bacille (*Bacillus thuringiensis*) dès que les chenilles deviennent nombreuses et mesurent près de 1cm. A renouveler à chaque début de cycle (3 fois par an environ : printemps/juin ou juillet/septembre). Toutes les chenilles qui auront ingérées des feuilles pulvérisées mourront.

De nombreuses recherches de lutte sont en cours.



///Théâtre

L'association théâtrale "Thalie et Calliope" de Le Cheylas interprètera à la salle polyvalente Roger Pin, une pièce de théâtre intitulée " l'assemblée des femmes " d'après Aristophane le samedi 1er juillet à 20 h 30 et le dimanche 2 juillet à 17 h 30.

///Agenda

Lundi 8 mai

Cérémonie du 8 mai à 11h45 devant le monument aux morts

Samedi 24 juin

Feux de la Saint Jean à partir de 19h30
Salle des Fêtes Roger Pin

Vendredi 15 septembre

Pot des Nouveaux Arrivants à 19h00
Salle des Fêtes Roger Pin



///CCAS

Fête des Mères

Pour 2017, la fête des mères est célébrée le dimanche du pont de l'Ascension pendant lequel nombre de Buisserans profiteront de l'occasion pour se rendre en d'autres lieux.

Il nous a semblé raisonnable de ne rien organiser ce jour-là. Nous en avons profité pour mener une réflexion concernant l'opportunité de continuer à organiser un évènement autour des mamans.

Il faut savoir que les membres du CCAS, ainsi que le reste de vos élus, s'investissent sérieusement depuis trois ans pour vous offrir un moment festif en cherchant chaque année à vous proposer quelque chose de différent. Le peu de participantes (7 mamans, que nous remercions chaleureusement ici pour leur fidélité) montre bien que nos propositions ne correspondent ni à vos attentes, ni à vos envies, ni à vos disponibilités.

Le moment est sans doute venu de réfléchir ensemble à une nouvelle formule.

Nous accueillons toutes vos idées, soit par courrier électronique ou postal, soit par le biais du site internet de la commune.

Nouveau Membre

Le CCAS accueille un nouveau membre Mme Petrossi Catherine, qui succède à Mme Maitre Hélène.

Nous lui souhaitons la bienvenue et remercions Mme Maitre pour son investissement auprès du CCAS depuis le 16 septembre 2002.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les différentes aides proposées aux familles sur le site internet de la commune (mairie-la-buissiere.fr).

L'équipe du CCA

/// 1 camion de compost a été livré sur le terrain communal à la disposition des habitants

Ce compost vous est généreusement offert par le sibrecsa.



Vous propose :

LE COMPOST VERT, pour le bien-être de vos terres



Le compost c'est quoi ?

Le compost est obtenu après sélection et broyage des végétaux. Ce produit a connu une phase de décomposition puis une phase de maturation qui lui confère d'excellentes qualités agronomiques.

Compost vert : amendement organique selon la norme NF u 44-051.

Autorisé en agriculture biologique (règlement européen n° 834/2007).

Pourquoi utiliser du compost ?

- améliore la structure du sol
- libère des nutriments pour les plantes
- pour une meilleure rétention d'eau (effet éponge)
- réduit les effets du gel, de l'érosion, et de la sécheresse
- réactive les micro-organismes des sols (azote, oligo-éléments)
- facilite le développement racinaire des plantes

Mode d'emploi

Jardins : 5 à 10 litres/m² légèrement enfouis.

Plantations : mélanger 1 volume de compost avec 3 volumes de terre par trou.

Gazons : à la création environ 10 litres/m² légèrement enfouis en entretien 3 litres/m² en surface.

Fleurs et pots : mélanger 1 volume de compost avec 2 volumes de terre.

Recommandations d'emploi : se laver et se sécher les mains après usage, ne pas ingérer.

Amendement maximum de 17 litres de compost par m³ de terre. Fiche produit consultable en mairie.



PRÉFET DE L'ISÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le département de l'Isère est placé en vigilance sécheresse

Le Comité Départemental de l'Eau (CDE) s'est réuni le 14 avril 2017 pour avis sur la situation de la ressource en eau du département.

L'hiver a été particulièrement sec dans les Alpes du Nord suivi d'un printemps précoce et très chaud. Le déficit pluviométrique est globalement de 40 % sur le département et les stocks de neige sont déjà nuls à des altitudes inférieures à 2000 mètres. Tous les bassins sont extrêmement déficitaires y compris les massifs montagneux intérieurs à l'exception du Dévoluy et de la Haute Romanche qui ont bénéficié de retours d'Est durant l'hiver.

La situation des cours d'eau est globalement en dessous des moyennes saisonnières avec une tendance à la baisse depuis plusieurs jours du fait de l'absence de précipitations et du démarrage précoce de la végétation. Les quelques précipitations annoncées pour les prochains jours ne devraient modifier que très temporairement cette situation.

Globalement les nappes ne se sont pas rechargées comme attendu au cours de l'automne et de l'hiver passés. La tendance depuis plusieurs mois est à la baisse alors que l'on devrait constater à cette saison la fin de la recharge voire une amorce de décharge. Les nappes sont à des niveaux proches de la moyenne à très bas pour la saison.

A l'issue de cette consultation, le **Préfet de l'Isère place en vigilance tout le département de l'Isère pour les eaux superficielles et souterraines**. Cette décision n'impose pas de restriction particulière sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à une gestion la plus économe possible de la ressource.

Eu égard à l'évolution de la situation pour les semaines à venir, le CDE pourra être amené à se réunir prochainement et à prendre éventuellement des mesures de restriction en matière de consommation d'eau.

Aussi, il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. Chaque citoyen doit d'être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.

Contact Presse :
Préfecture de l'Isère
Service Communication
04.76.60.48.05

 **L'APERP ET L'ADE ORGANISENT**

LE DIMANCHE 14 MAI 2017

11^e Randonnée gastronomique

Venez marcher en famille ou entre amis...
... restauration itinérante, accessible à tous.

Uniquement sur réservation JUSQU'AU 9 MAI

Adulte : 17 €*
Enfant 6/11 ans : 9 €*
Enfant 3/5 ans : 5 €*
Enfant - 3 ans : gratuit

DÉPART : Salle des fêtes de St-Vincent de Mercuze entre 10h15 et 11h15

Vente des cartes : Kiosque de Ste-Marie d'Alloix / Epicerie de St-Vincent
Réservations et renseignements par téléphone : 06 77 08 08 20
* Verres consignés : 1€

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Design graphique : www.vanfrederic.fr

**TU AS ENTRE 16 ET 28 ANS ?
TU ES VOLONTAIRE ?**

**VIENS REJOINDRE LES CADETS DU 4
AUX JOURNÉES DÉCOUVERTES DU 4^e RCH A GAP.**



Stand de tir
Découverte des engins blindés
Parcours d'obstacles
Combat rapproché

**L'armée de Terre t'intéresse ?
Le 4^e Régiment de chasseurs t'invite
le 3^e samedi de chaque mois au quartier général Guillaume
pour découvrir le métier de soldat, les activités militaires, les entraînements sportifs,
l'aguerrissement et le dépassement de soi.**

Viens avec ton repas-froid (treillis et rangers fournis).

Contact : cadetsdu4@gmail.com



/// C'est la "foire" !

Un des événements de notre village pour symboliser cette fin d'hiver c'est... mais oui, c'est la foire des Bourgeons bien sûr !

Fidèles à leur rituel, les officiels ont déambulé, s'arrêtant au gré de leurs envies aux stands des forains et s'offrir du fromage, de l'huile de safran, un beau savon artisanal ou encore du bon miel de nos montagnes ... ou tout simplement s'arrêter au vide grenier le regard attiré par un objet insolite. Ils ont été reçus par notre maire André Maître pour son allocution de bienvenue. Les habitants avisés, mélangés aux badauds, ont profité de cette journée printanière pour déambuler et se régaler avec les bonnes lasagnes faites maison ... sans oublier les légendaires frites/diots de La Buisseire !



Une belle récompense des bénévoles : les rires enfantins, accrochés aux guidons des karts, au bout des élastiques des trampolines, bondissants dans un château gonflable ou encore pêcheurs d'un après-midi, gagnants au chamboule-tout au stand du Conseil jeunesse ou peut-être encore accrochés à la crinière des poneys ? Sans compter le sourire des visiteurs et le soleil radieux qui nous ont accompagnés en cette journée.



Une jolie foire clôturée par le repas des bénévoles ou les rires ont été bien présents là aussi.

A l'année prochaine!





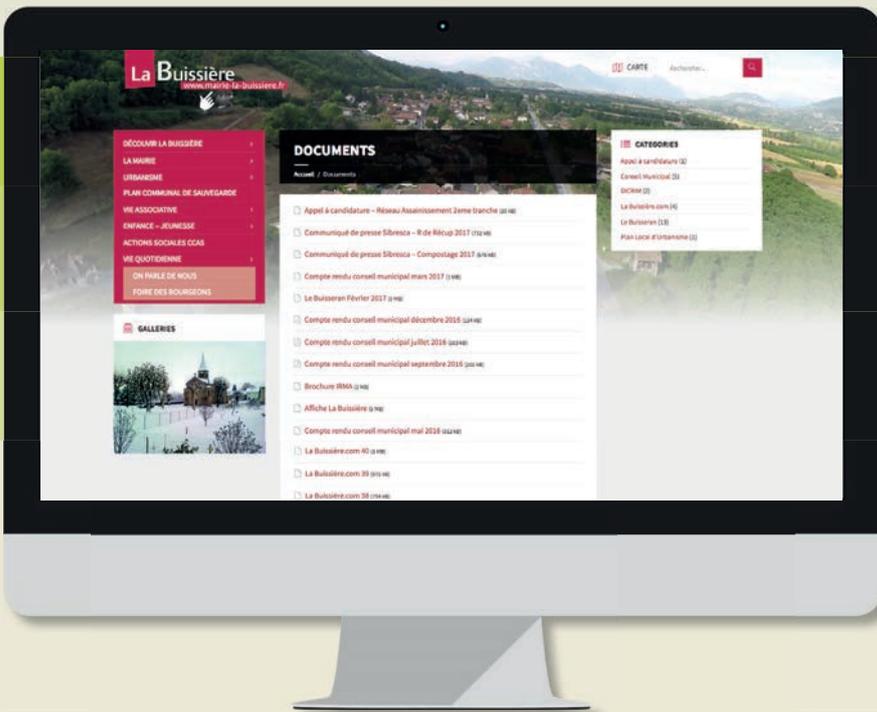
/// A la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie

Dimanche 19 Mars 2017, sous un temps clément, les habitants de la commune, le conseil jeunesse ainsi que les élus, se sont rassemblés devant le monument aux morts pour rendre hommage à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc.

C'est avec émotion que l'assistance a écouté la lecture du message de la FNACA lu par Laëticia Perotto ainsi que celui du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire lu par le maire André Maitre.

Il a rappelé à chacun ces épisodes douloureux pour la France. Des gerbes ont été déposées au pied du monument. Après une minute de silence, la Marseillaise est venue ponctuer cette cérémonie.

Il est rappelé que lors de ces cérémonies par respect du cérémonial, une attitude rigoureuse est demandée. Les bruits de moteurs (véhicules, motos) sont proscrits comme les cris et les déplacements au cours des sonneries « Aux morts » et « la Marseillaise ».



/// Site internet

Une question au sujet de la commune? Besoin de consulter les documents officiels? Ou simplement envie de vous informer?

Sur le site web de la mairie, ouvert depuis le début de cette année, vous trouverez certainement réponse à ces questions.

Le fil d'information regroupe les actualités importantes de la commune, ainsi que des informations plus générales que nous estimons impactantes pour vous.

La base documentaire s'enrichit au fil du temps avec, entre autres, les comptes rendus des conseils municipaux, les articles de presse, les éditions web des journaux communaux.

Ce site étant le votre, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Rendez-vous tous sur : www.mairie-la-buisserie.fr



/// Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le matin de 8 à 12 h du LUNDI au VENDREDI
L'après midi de 16 à 18 h le LUNDI et le VENDREDI

Vous pouvez également nous contacter au :
comunelabuissiere@orange.fr 04 76 97 32 13



/// Loisirs et Sports

Dates à retenir :

Samedi 17 juin à 20H et Dimanche 18 Juin à 16H

Spectacle avec Acti'Danse au Coléo ; ce sont les « grandes » qui se produiront, vente des places début juin auprès de l'Office de Tourisme du Grésivaudan.

Samedi 1^{er} juillet

Sortie des enfants à Walibi

Lundi 29 janvier

Le loto des enfants s'est déroulé le 29 janvier, devant une soixantaine d'enfants de notre regroupement scolaire et leurs familles...

Cette manifestation permet à tous de passer une après-midi ludique et conviviale ! RDV l'année prochaine pour de nouveaux lots....

Dimanche 8 avril et Lundi 9 Avril

Spectacle de Dance, les 22 danseuses des groupes 1 et 2 se sont produites devant des spectateurs conquis dans le spectacle d'Acti'Danse « Bien dans ses pompes ! », rempli d'humour, et avec une apparition surprise très remarquée...



Rappel des activités 2016/2017 :

Lundi

- de 16H30 à 17H45 : Éveil gym pour les enfants de maternelle (*à partir de 3 ans*)
- de 19H00 à 20H00 : Pilates (*renforcement des muscles en profondeur*)

Mercredi

- de 10H15 à 11H15 : Pilates (*renforcement des muscles en profondeur*)
- de 16H15 à 20H30 : 2 cours de scrapbooking (*enfants à partir du CE2 puis adultes*)

Judi

- de 8H45 à 11H15 : Couture
- de 17H00 à 20 H00 : 3 cours de danse moderne (*enfants et adolescents*)

Si vous avez envie qu'une activité se mette en place l'année prochaine, contactez le bureau de l'association :

Présidente : Franckie THUILLIER

04 76 45 85 34

Trésorière : Cathy CANDELA

04 76 33 98 53

Secrétaire : Valérie TORRIELLI

04 76 97 14 54

contact.loisirsetsports@gmail.com





/// Rappel nuisances sonores

Les horaires de travaux les week end et jours fériés sont encadrés par un arrêté préfectoral.

Les outils ou appareils produisant un niveau sonore élevé sont interdits **entre 20h et 7h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.**

Pour les travaux de bricolage et jardinage, les horaires sont :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00

En cas de non respect de cet arrêté, vous pouvez téléphoner à la gendarmerie de Pontcharra.

Tel. 04 76 97 60 74 (24h/24h en leur absence vous pouvez être en liaison avec leur Centre Opérations de Grenoble).

/// Brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, pour les particuliers et les collectivités, en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, à l'exclusion des végétaux issus des activités agricoles et forestières.

Applicable à compter du 1er janvier 2017, un arrêté préfectoral du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure que le brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières sera désormais interdit :

Toute l'année, dans les communes situées en territoire des plans de protection de l'atmosphère de la région grenobloise et de l'agglomération lyonnaise (liste sur [www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/ Environnement/Air](http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Air)), en épisode d'alerte à la pollution atmosphérique, dans les communes concernées par le dépassement du niveau d'alerte selon l'information donnée par le site www.air-rhonealpes.fr.

Des dérogations peuvent être accordées, pour raisons sanitaires (végétaux contaminés par des organismes nuisibles), pour lutter contre des plantes envahissantes, ou encore pour l'application de l'obligation légale de débroussaillage.

Les maires pourront toutefois à tout moment suspendre les opérations d'incinération en raison de conditions climatiques ou conjoncturelles défavorables ou pour des motifs de sécurité ou de salubrité publiques (prévention des risques d'incendie de forêt notamment).

Arrêté préfectoral n° 38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières – en ligne sur www.maires-isere.fr Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, pour les particuliers et les collectivités, en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère,



Nos artisans, commerçants et producteurs ...

Les Fruits des Dauphins

Vente directe

Fruits, Noix, Légumes, Jus...



446. Rue De Granges
38530 La Buisnière
Tel : 04 76 08 55 33
www.lesfruitsdesdauphins.com



BATTERIES 38

ESPACE EMERAUDE - RD 1090
04.76.99.20.02 - pontcharra@batteries38.com
siret : 41237690700041

CARRON Thierry

Maçonnerie - Terrassement
T P - Rénovation



Tél / Fax 04 76 97 60 83
Port. 06 09 55 25 83
sarl.carronthierry@orange.fr
73 route du Boissieu
38530 La Buisnière



GÎTE
LE RÊVE DE BLANCHE

Capacité : 4-5 personnes

447 Rue Château Dauphin
38530 La BUISSIÈRE

Mail : gite.lerevedeblanche@hotmail.com
Tel : 06-84-57-17-57

www.facebook.com/gitelerevedeblanche

Scierie MOSCA



BOIS DE CHARPENTE

BOIS DE CHAUFFAGE

Route du Chatelard
LA BUISSIÈRE
scieriemosca@gmail.com

Tél : 04 76 97 61 95
Fax : 04 76 68 31 77
www.scieriemosca.fr



Les Charpentes Du Granier
Maison DURIF depuis 1931
phdurif@wanadoo.fr

Mr Durif
charpente couverture zinguerie
ossature bois,

06 08 57 01 04
222 Chemin de Cognin
38530 La Buisnière

PONTCHARRA AUTOMOBILES
RN 90
04.76.97.86.70

ANNE SO TRAITEUR
2545 RN90 Batiment le chaos
06.61.92.94.03
annesophiecoquand@yahoo.fr

GRÉSINOIX
105 Chemin Clos
04.76.92.37.45
gresinoix@gmail.com

AFFÛTAGE LAPIERRE
561 rue du Château Daupin
04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84
veronique.lapierre38@orange.fr

GITE « LE BOISSIEU » *Gite de France Isère*
10 place Denis Salvaing de Boissieu 38530 La Buisnière
04.76.08.49.19
gilbert.charvet0666@orange.fr

AR'HOME ET SENS
Esthétique à domicile
06.63.53.08.11